



## Code d'éthique et déontologique des élus (es)

Conformément au projet de loi n° 49 modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) et diverses dispositions législatives, adopté par l'Assemblée nationale en novembre 2021.

Les membres de l'équipe municipale indiqués ci-dessous, ont suivi en date du 23 avril 2022, une formation éthique et déontologie donnée par un formateur reconnu de la Fédération Québécoise des municipalités.

- Monsieur Alain Jobin, Maire
- Monsieur Marcel Therrien, Conseiller #1
- Madame Johanne Picard, Conseillère #2
- Monsieur Gabriel Lapointe, Conseiller #3
- Madame Dominique Lussier, Conseillère #4
- Monsieur Jean-Sébastien Savaria, Conseiller #5
- Monsieur Yves Guérette, Conseiller #6
- Madame Linda Normandeau, Directrice générale et greffière-trésorière